versailles environnement et initiative

Rappel : la Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé en 2010, qui emploie actuellement 800 collaborateurs. Il est chargé de réaliser le « grand Métro Paris express » et découle directement d'une volonté présidentielle de 2009 de créer une mégalopole parisienne.

RESUME des analyses et demandes de l'association VEI lors de l'enquête publique de JUILLET 2021 sur la ligne 18 de la société du grand paris ('SGP) (nota bene : cette enquête succède à celle de mai 2021)

1-La période de cette enquête publique est inadaptée a une vraie concertation : elle contient des milliers de pages de documents, intervient en juillet, période de congés en France. Les contributions actuelles sont d'ailleurs constituées pour la plupart de protestations, c'est la motivation principale. Ou alors par des incompréhensions.

2-Le dossier est trop difficile à lire et comprendre globalement, parce qu'il est pléthorique et parce qu'il n'est pas présenté intelligemment et lisiblement.
**nous demandons à ce que pour chaque ouvrage présenté ou modifié, qui est bien évidemment ce sur quoi se penchent le public riverain et les associations locales lors de l'EP, que l'on signale a minima les différents documents de l'EP ou figurent les données dont le public a besoin pour comprendre et réaliser ce que sont les enjeux et les impacts.*

3-Malgré la pléthore de pages, il manque des données essentielles, chiffrées
**nous demandons des données chiffrées récentes et des projections sur les aspects dits positifs de ce projet*

4-Le lien logique entre les différentes enquêtes publiques(EP) de la SGP sur la ligne 18 n'est pas assuré :
**nous demandons a ce que les EP successives soient reliées, mises en cohérence les unes avec les autres, au point de vue formel (échelles, dates, légendes) qu'au point de vue du fond (chronologie, statut juridique, prise en compte des impacts, indications financières, flux ,etc.)*

***5-E*nvironnement : des erreurs et des manques dans la contextualisation**
Rappel : 60% de l'impact du projet touche des espaces naturels ou semi naturels, et notamment 20% des espaces boisés ('source : étude d'impact)
Pour ce qui concerne l'atteinte aux boisements, et les impacts a examiner, ce qui concerne notamment Versailles, st Quentin, et Satory,
**nous demandons a ce que la SGP respecte au maximum la végétation et compense in situ ou de manière toute proche ses destructions, et ne stérilise pas tout son tracé, en reportant des compensations au loin*

Biodiversité : prise en compte incomplète et obsolète
Les atteintes programmées à la forêt domaniale sud de Versailles, déjà extrêmement fragilisée et laniérée, ne sont pas anodines. Stériliser même provisoirement une trop grande emprise peut avoir pour conséquence outre la gêne sociale, la disparition à terme de la fonctionnalité forestière.
La demande en cours des associations locales est depuis deux ans de classer cette partie sud de Versailles en forêt de protection, tellement elle est menacée.
**nous demandons* à *intégrer ces aspects boisement et biodiversité dans le projet , et à prendre en compte que 10 000 m2 d'espace boisé ou de clairière, c'est aussi un écosystème précieux, et un lieu social privilégié parce que la ville est toute proche.*

6-Pour l'ouvrage annexe OA 23, qui est l'accès ventilation et secours de la ligne 18 souterraine, (situé hélas sur le plateau du bois st martin☺

nous demandons

-a distinguer clairement distinguées la localisation et la taille de l'emprise définitive, qui doit être limitée au strict nécessaire, et celles du chantier provisoire qui ne doit pas être annexé mais faire l'objet d'une invention de gestion avec l'ONF, d'éviter la destruction des arbres remarquables, pas une rupture de la chaine écosystémique forestière

- que l'accès a l'ouvrage prévu par le chemin reste accessible au public, puisqu'il constitue l'unique possibilité d'accès à cette promenade et le lien avec les chemins de petite et grande randonnée (PR et Gr) voisins vers les petits massifs voisins (st Cyr ,Buc , Pièce d'eau des Suisses, Vélizy)

En effet ce plateau est enserré entre des routes dangereuses dont la traversée piétonne n'est pas possible, l'accès unique se fait soit par escalier vers Versailles st louis quand on vient du NE , soit par le chemin en question a l'Est

-que l'emprise chantier provisoire ne donne pas lieu a expropriation, mais à convention temporaire d'occupation permettant au gestionnaire forestier ONF de veiller au respect du site et a sa fonctionnalité (et qui n'est pas la vocation de la SGP, sauf à sous-traiter encore)

-que le temps d'occupation de cette emprise ne dépasse pas le temps strictement nécessaire,

- un descriptif précis de l'installation prévue, dont n sait seulement qu'il s'agit d'un puits de 56 m de profondeur, doté d'une plateforme technique intermédiaire en sous-sol (a quelle profondeur), d'un ascenseur pompier, et d'un escalier, et de ventilateurs(ou seront-ils placés ?)

*- Par ailleurs l'association rappelle les nombreuses contributions toutes récentes à l'EP parcellaire de mai 2021 au sujet de cette parcelle, **dont jamais la SGP n'a évoqué la fréquentation et l'utilité sociale dans ses études préalables***

** de nombreuses protestations ont été émises en mai 2021 :aujourd'hui en juillet le public est absent, on ne peut que rappeler l'existence de ces demandes et demander leur prise en compte*

CONCLUSION

L'association VEI regrette globalement, pour la construction de ce projet, le peu de pertinence et de cohérence apporté au respect de l'environnement, et au respect du public riverain, malgré les affirmations et les études répétées. Elle souhaite obtenir des réponses complémentaires et une amélioration du projet. Elle constate le manque de données importantes et le peu de soin apporté aux renseignements sur les richesses existantes, et sur les compensations et évitements proposés : une altération certaine de l'environnement s'en suivra, si un effort n'est pas fait pour infléchir la tendance.

EMPLACEMENT OUVRAGE 23 Plateau st martin VERSAILLES